

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'ARCY-SUR-CURE**

**Séance ordinaire du 24 mars 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre mars à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents : Olivier BERTRAND, Sylvie JOUBLIN, Evelyne ROBERT, Nadine ENGELMANN, Hervé CHEVRIER et Jean-Luc BURE.

Etaient excusés : Stephen LYTTON qui donne pouvoir à Sylvie JOUBLIN, Carole PETIT qui donne pouvoir à Hervé CHEVRIER.

Secrétaire de séance : Nadine ENGELMANN

<b>Nombre de membres afférents au Conseil</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>qui ont pris part à la délibération</b>
<b>8</b>	<b>6</b>	<b>6 + 2 pouvoirs</b>
<b>Date de convocation 13 mars 2017</b>		<b>Date d'affichage 14 mars 2017</b>

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU CONTRAT UNIQUE  
D'INSERTION  
DE\_2017\_027**

M. le Maire rappelle que la commune a recruté un agent technique dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion » à raison de 24 heures par semaine.

Considérant l'accroissement de travail lié, notamment, à la reprise de compétence assainissement par la commune, il propose d'augmenter ce temps de travail à 32 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'augmenter le temps de travail du Contrat unique d'Insertion à 32 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.
- Autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi et à signer les documents relatifs à cette modification.

**ACHAT DE TOILETTES SECHES POUR L'ANCIENNE ECOLE DU  
BEUGNON – DEMANDE DE SUBVENTION  
DE\_2017\_028**

Afin de permettre l'organisation de différentes manifestations culturelles dans l'ancienne école du Beugnon et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'acheter des toilettes sèches pour l'ancienne école du Beugnon pour un montant de 4344 € TTC
- de demander une subvention de 30 % au Conseil Départemental au titre des Villages de l'Yonne pour l'achat de cet investissement

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ELECTRICITE DE  
L'ANCIENNE ECOLE DU BEUGNON  
DE\_2017\_029**

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention de 30%, au Conseil Départemental, au titre des Villages de l'Yonne pour les travaux d'électricité de l'ancienne école du Beugnon qui seront effectués par l'entreprise Vincent MILLEREAUX pour un montant de 5 850.53 € HT

**MISE EN GERANCE DU CAFE  
DE\_2017\_030**

Sur avis des commissions Cadre de vie, Emploi, Lien Social et Animations, Culture, Tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- donner la gérance du café à Mme Elisabeth MILARD à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.
- de fixer un loyer mensuel à 200 € et la caution à 200 €
- de fixer le loyer mensuel de la licence IV à 50 €
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de location-gérance, avec la candidate retenue, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier, pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction

**MODIFICATION DU LOYER DU CAMPING ET DES DATES  
D'OUVERTURE  
DE\_2017\_031**

Après s'être entretenu avec M. Stéphane MICHEL, nouveau gérant du camping, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, les modifications suivantes :

- de lui donner la gérance du camping à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017
- de fixer les dates d'ouverture du camping du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre
- de fixer le loyer annuel à 2025 €

Les autres conditions restent inchangées.

**REFECTION DE LA ROUTE DE MONTILLOT AU LAC SAUVIN –  
CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-MORE  
DE\_2017\_032**

La route de Montillot partageant les hameaux du Lac Sauvín (commune d'ARCY SUR CURE) et La Jarríe (commune de ST MORE) nécessite des travaux de réfection.

Des travaux de changement de canalisation sont également prévus par la Fédération des eaux Puisaye Forterre, gestionnaire du réseau sur ces hameaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, sous condition que les travaux sur le réseau d'eau soient effectués en concomitance avec ceux de la commune, afin de ne pas détériorer la nouvelle route :

- D'accepter le devis de l'entreprise COLAS pour la réfection de la Route de Montillot au Lac Sauvín pour un montant de 23 164.45€ HT
- D'autoriser le Maire à signer une convention avec la commune de St Moré pour le remboursement de la moitié des travaux, cette route étant mitoyenne aux 2 communes.

**DON D'UNE PARCELLE  
DE\_2017\_033**

Suite à la proposition de don d'une parcelle de la famille TEISSIER, et après renseignements pris, M. le Maire informe le Conseil qu'en 2006, le Conseil Général avait effectué des travaux pour la pose d'un aqueduc sur cette parcelle afin de régler des problèmes de ruissellement des eaux de la RD 606. Ce terrain étant situé en agglomération, l'entretien de cet ouvrage revient à la commune, par conséquent, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter le don de la famille TEISSIER de la parcelle cadastrée AC n°195, lieu-dit « Chenevières du Fossé » pour une contenance de 89ca
- de charger l'étude de Me Jean- Marie Odin de régler cette transaction
- de régler les frais s'y afférent

**CONVENTION POUR LA GESTION DU PERISCOLAIRE  
DE\_2017\_034**

Sur avis des commissions Cadre de vie, emploi, lien social et Animations, Culture, Tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer une convention avec les Filous Futés afin qu'ils continuent d'assurer la gestion du périscolaire pour l'année scolaire 2017-2018

**CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF  
DE\_2017\_035**

Ce contrat permet aux communes de bénéficier d'aides financières contribuant à atténuer les charges de fonctionnement liées notamment au périscolaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention territoriale globale avec la CAF.

**RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR LE RELAIS DE SERVICE PUBLIC  
DE\_2017\_036**

Sur avis des commissions Cadre de vie, emploi, lien social et Animations, Culture, Tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer le recrutement d'un agent municipal pour le Relais du Service Public à raison de 20h par semaine.

Le Conseil Municipal rappelle, que l'agent travaillant actuellement à l'agence postale est sous contrat avec la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs et qu'en aucun cas, il ne perdra son emploi, il sera réaffecté dans cette mission au sein de cette Communauté de Communes.

**TARIF DE VENTE DE STERES DE BOIS  
DE\_2017\_037**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 15 € le prix du stère de bois.

**VENTE DE MATERIEL TECHNIQUE  
DE\_2017\_038**

Après étude des propositions reçues concernant le rachat de matériel communal obsolète et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :



**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 DU BUDGET  
DU COMMERCE  
DE\_2017\_041**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 18 675.84**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	18 467.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>18 675.84</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>	<b>18 675.84</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2016</b>	<b>18 675.84</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	18 464.90
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	210.94
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2016</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU COMMERCE  
DE\_2017\_042**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2017 du commerce :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
023 virement à la section d'investissement	9 295 €	
615228 Entretien et réparation bâtiment	250 €	
615558 Entretien bien mobilier	550 €	
66111 intérêts d'emprunt	3 715 €	
002 Résultat de fonctionnement reporté		210 €
752 Revenus des immeubles		4 212 €
774 subvention exceptionnelle		9 388 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 810 €</b>	<b>13 810 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		

001 Solde d'exécution	18 465 €	
1641 Remboursement capital emprunt	9 295 €	
021 virement de la section de fonctionnement		9 295 €
1068 Excédents de fonctionnement		18 465 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 760 €</b>	<b>27 760 €</b>

**CHANGEMENT DE CANALISATION D'EAU POTABLE DE LA RUE DE  
L'EGLISE  
DE\_2017\_043**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter le devis de VEOLIA pour un montant de 71 211.95 € HT pour le changement de la canalisation d'eau potable de la rue de l'église

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'ASSISTANCE  
TECHNIQUE A LA PRODUCTION D'EAU POTABLE AVEC VEOLIA  
DE\_2017\_044**

La prestation de services proposée par VEOLIA concerne :

- la fourniture de chlore gazeux
- la visite technique des installations
- le nettoyage des réservoirs
- l'astreinte téléphonique d'urgences
- le rapport annuel

pour un montant d'environ : 2500 € TTC.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, de reconduire cette prestation pour une durée d'un an.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET DU SERVICE  
D'EAU  
DE\_2017\_045**

Après que M. BERTRAND soit sorti de la salle, Mme JOUBLIN procède au vote.

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		34 832.98		163 593.21		198 426.19
Opérations exercice	1 798.63	10 402.56	41 625.13	59 650.30	43 423.76	70 052.86
Total	1 798.63	45 235.54	41 625.13	223 243.51	43 423.76	268 479.05
Résultat de clôture		43 436.91		181 618.38		225 055.29
Restes à réaliser	6547.00	560.00			6547.00	560.00
Total cumulé	6547.00	43 996.91		181 618.38	6547.00	225 615.29
Résultat définitif		37 449.91		181 618.38		219 068.29

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 DU SERVICE D'EAU DE_2017_046</b>
--

Le compte de gestion de M. le Percepteur, se décompose comme suit :

En investissement :	Recettes	10 402.56 €
	Dépenses	1 798.63 €

Soit un excédent de 8 603.93 €.

En fonctionnement :	Recettes	59 650.30 €
	Dépenses	41 625.13 €

Soit un excédent de 18 025.17 €.

Après la reprise des résultats 2015, le résultat de clôture est de : + 225 055.29 €

Considérant que les opérations sont régulières, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner quitus à M. le Percepteur du compte de gestion 2016 du service d'eau.

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015 DU SERVICE D'EAU DE_2017_047</b>
--

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 181 618.38**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	163 593.21
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	29 535.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>18 025.17</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>	<b>181 618.38</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2016</b>	<b>181 618.38</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte	
1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg	
002)	181 618.38
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2016</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE D'EAU  
DE\_2017\_048**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2016 du service d'eau :

	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
011 Charges de gestion générale	208 914 €	
012 Charges de personnel	12 000 €	
014 atténuation de produits	5 000 €	
023 virement à la section d'investissement	5 929 €	
042 opérations d'ordre et de transfert	7 020€	
65 autres charges de gestion courante	600 €	
66 charges financières	3 000 €	
67 charges exceptionnelles	200 €	
002 résultat de fonctionnement		181 618 €
042 opérations d'ordre et de transfert		945 €
70 ventes, prestations de services		60 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>242 663 €</b>	<b>242 663 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
000 opérations non individualisées	126 000 €	70 000 €
040 opération d'ordre	945 €	
001 solde d'exécution		43 436 €
00 opérations financières		560 €
021 virement de la section de fonctionnement		5 929 €
040 opération d'ordre		7 020 €
<b>TOTAL</b>	<b>126 945 €</b>	<b>126 945 €</b>

**QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Maire informe que le relevé technique concernant l'affaire JEANNEROT aura lieu le 11 avril
- Assainissement : M. le Maire vient d'être informé que les demandes de subvention concernant les branchements privés de la Rue Croix Benoit et de la Rue de l'Orme n'ont jamais été effectuées par la CCECY auprès de l'Agence de l'eau. En résumé, rien n'a été fait pour cette opération, la commune doit donc tout reprendre à zéro en lançant l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des branchements, demander les subventions auprès de l'Agence de l'eau, lancer le marché des travaux. Le Conseil regrette cette situation qui dure depuis plus de 2 ans. D'autre part, la commune a commencé à remettre en état le lagunage vu le manque d'entretien effectué jusqu'ici. Suite au rapport du service de l'eau de la DDT et après avoir rencontré le Président de la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs, ce dernier s'est engagé à faire effectuer les travaux remise en état qui lui incombent.

- M. le Maire informe que « Les écoliers du VAPS » (association des parents d'élèves du RPI) organisent une soirée déguisée avec repas dansant le samedi 8 avril à la salle des fêtes de Précly le Sec
- Le planning des bureaux de vote pour les élections présidentielles du 23 avril et 7 mai est établi
- 2 réunions avec l'office de tourisme intercommunal ont été organisées notamment pour la visite d'Arcy et pour mettre en place la commercialisation de produits touristiques

La séance est levée à 22h25.

Le Maire,

